



République Démocratique du Congo

CLUB OHADA RDC

Organisme de formation et sensibilisation du droit OHADA



## CALENDRIER DE FORMATIONS - ANNEE 2017

N°	INTITULE FORMATION	JUSTIFICATION ET CONTEXTE	DATE	LIEU	PARTICIPATION
1	<b><u>Présentation des Etats financiers en Système Comptable Ohada – Système normal</u></b>	Faire approprier aux participants la façon de la présentation des états financiers conformément au SYSCOHADA	12 au 14/04/2017	Kinshasa	Suivant calendrier : 300 USD Sur proposition : à convenir
2	<b><u>Analyse globale des innovations apportées par le SYSCOHADA révisé, d'application obligatoire dès le 01/01/2018</u></b>	Imprégner les participants des innovations qu'apporte la révision de de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	05 au 07/07/2017 12 au 14/07/2017	Kinshasa Lubumbashi	Suivant calendrier : 500 USD Sur proposition : à convenir
3	<b><u>Journée d'Information Ohada sur la présentation et la démonstration des logiciels de production des états financiers en 5' tenant compte de la réforme du SYSCOHADA qui entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2018</u></b>	Mettre à la disposition de participants les logiciels du système Minima de Trésorerie (SMT), Système normal (mono & pluri-sociétés) et systèmes consolidés capables de produire les états financiers en 5'.	24/10/2017	Kinshasa	<b><u>Gratuite</u></b> Mais, l'inscription est <b><u>OBLIGATOIRE.</u></b>
4	<b><u>Comment écrire ou actualiser un Manuel de procédures</u></b>	L'article 16 de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 oblige à chaque entité d'avoir son propre manuel de procédure	06 au 08/12/2017	Kinshasa	Suivant calendrier : 500 USD Sur proposition : à convenir

Patrick AMISI – Président National

